



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Aurélie DESSACS

Tél. : 03 89 20 16 87

Mail : a.dessacs@inao.gouv.fr

Monsieur le Maire
COMMUNE DE VIEUX-THANN
76, Rue du Gal de Gaulle
68800 VIEUX-THANN

Colmar, le 9 aout 2022

N/Réf : OR/SA/55.22

Objet : PLU de la commune de VIEUX-THANN

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 17 mai 2022, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le dossier de PLU de la commune de VIEUX-THANN.

La commune de VIEUX-THANN est située dans l'aire géographiques des AOC « Alsace », « Alsace Grand Cru Rangen », « Crémant d'Alsace », « Marc d'Alsace Gewurztraminer » et « Munster ».

Elle appartient à l'aire de production des indications géographiques IGP « Choucroute d'Alsace », « Crème fraîche fluide d'Alsace », « Miel d'Alsace », « Pâtes d'Alsace » et « Volailles d'Alsace », et des IG des boissons spiritueuses « Kirsch d'Alsace », « Mirabelle d'Alsace », « Framboise d'Alsace », « Quetsch d'Alsace » et « Whisky d'Alsace ».

Le projet du PLU est d'ouvrir une zone à l'urbanisation dans le Sud-Est de la commune, ainsi que de réaliser un réseau cohérent de mobilités douces en développant le réseau cyclable de la commune. Le dernier point porte sur la mise en place d'OAP concernant la trame verte et bleue.

Je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,

Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 68

INAO - Délégation Territoriale Nord-Est

SITE DE COLMAR

12 avenue de la Foire aux Vins - BP 81233

68012 COLMAR CEDEX

TEL : 03 89 20 16 80 - www.inao.gouv.fr